

Enregistrer un nouveau nom de domaine

Si votre association ne possède pas de "domaine" comme "monasso.fr" ou @mastructure.com, il est possible d'en enregistrer un, c'est à dire d'en louer un auprès d'un Fournisseur de domaine (Registrar en anglais). Ces organismes sont habilités à vous attribuer un nom, qui n'est pas déjà attribué, pour que vous puissiez l'utiliser.

Cette "location" est en général un abonnement annuel d'une vingtaine d'euros selon les services et selon l'extension (.fr, .org, .com).

Une fois possédé (louée), vous pourrez choisir d'indiquer où vous pourrez stocker vos e-mails, votre site, vos sous-domaines (un sous-domaine est un nom qui précède votre domaine comme : listes.monasso.fr).

Attention, le fait de réserver un domaine ne donne aucun accès sur l'utilisation des e-mails ou d'un site Internet. Ces éléments devront être enregistrés sur un service d'hébergement.

From:
<https://doc.zourit.net/> - **Doc, doc Zourit ?**

Permanent link:
https://doc.zourit.net/doku.php?id=admin:nouveau_domaine&rev=1752240424

Last update: **2025/07/11 15:27**

